

Coppie de Indulgence obtenue de sa  
sainteté & Romme Lay de grace mit par  
Cena grande par Nicolas gaudet Jureur  
a grande, ay fance de Confesson et  
Confession de la Congregation Nostre Dame /  
Instituee ay la Ville de La Mothe Amisy  
qui est escript aux articles ydenant /

## Clement p p viij

En memoire perpetuelle Nous de  
grace et fance specialle esceusona de  
loy entre les douches assemblees des fideles  
cristians Instituees pour honnorable  
et utile oeuvre de charite Affin que par  
fance plus grande Jhy presideat ay Jelle  
oeuvre plus grande par Jhy que l'ame de vous  
et l'ame de la requiesce et qu'avecques  
estre expedite pour l'ame salut. Comme Amisy  
est donquee par la leglise de la bienheureuse  
Vierge Marie ay la feste de se et Ville de  
La Mothe au diocèse de Toul (comme nous  
avons apprise) Il y a une Confession de l'ung  
et de l'autre sexe des fideles cristians  
canoniquement Instituee par l'invocation de  
la conception d'icelle bienheureuse Vierge Marie  
Noy font effroy pour honneur d'ung art particuliere  
laquelle a constance secrete ay oeuvre plus  
de charite, Affin que la suple Confession Amisy  
Dont la benifiance, sacrosainte de Jome a autre  
Nous confians ay la misericorde de Dieu tout  
puissant et ay l'assistance de ses bienheureux  
Apotres saint Pierre et saint Paul, Donnons  
a tous fideles cristians de l'ung et de l'autre sexe

qui a l'advenir s'aprouent de l'ad. Confessio. Au premiere  
 jour de leur entree / Pour ce que vrayement penitent  
 et confessy J'ay ayent vray le tres saint sacrement  
 de l'euangilium / Pour obtenir Indulgence / Et donna a  
 tous ceulx qui pour maintenant et quant le temps  
 venant est de l'euangilium de J'ostelle confession / Comme  
 aux confessions de J'euangilium A l'article de la mort  
 d'ung chascun d'iceulx / Si parcellant J'ay sont  
 vrayement penitent et confessy et Rapsy de la  
 sainte communioy / Ou si faire cela qui peuent / Pour  
 le moins vrayement content / Si de bonge J'eu  
 leur est possible / Et outre J'ay J'innocent  
 deuotement le nom de J'osna / Pour obtenir Indulgence /  
 Outre ce tant aux confessions qui sont maintenant  
 et quant le temps seurt / quatre saintes fidelis  
 freres de J'osna et femmes d'iceulx vrayement  
 penitent et confessy et Rapsy de la  
 tres sainte communioy / qui deuotement par chascun  
 an et feste de la Conception de la bienheureuse  
 vierge Marie depuis les premieres de l'apostolique  
 Jusqu'a au solde de l'euangilium de l'euangilium  
 l'eglise l'appelle ou oratoire d'iceulx confessions  
 et les font priera pour la paix entre les  
 princes freres de J'osna / Pour l'apostolique dea gentes  
 l'exaltation de la sainte eglise / quant aux  
 confessions susd. Nous donne plusieurs Indulgence  
 et Indulgence de leur l'euangilium /  
 Mais aux autres non confessions / Nous leur  
 de la J'osna misericordie pendant de J'osna  
 Dix ans et autant de quarantaine dea penitence  
 a eulx assignee ou autrement deice de la  
 forme de l'euangilium de l'euangilium /  
 Davantage aux mesmes confessions parcellant  
 penitent et confessy et Rapsy de la sainte  
 communioy qui par chascun an deuotement visitent  
 l'eglise l'appelle ou oratoire susd. depuis les  
 premieres de l'apostolique dea feste de l'annunciation  
 et nativite de l'euangilium de la bienheureuse vierge  
 Marie et de la feste sainte Catherine Jusqu'a au

Indul. p.  
 penit.  
 jusqu'au  
 complis. de la  
 et a l'article  
 de la mort  
 Comm. et  
 visiter me les  
 en oratoires

aux freres  
 p.

solent conuener diueller mesmes festes, et la  
facent Les prebtes auant dicta. Nongent dea  
Jouira sup. Ilz feroient cela, moua domoua dix  
ans et aultant de quartabaires,  
Et toutes es quant effra qui sea su dicty  
confectea a tout le moia contes, appres ce que  
aux mesmes et aultres officiers qui se feroient  
et celebreront ay Ladz. Eglise. Chappelle ou  
oratoire ou aux assemblees publiques ou  
princa diueller confrairie ay quel lieu quellea  
se doibent faire, ou logeront Les veuues,  
ou qui contredont ay paiz avec Les veuues -  
amouyea propres, ou demoureront ay paiz Les  
aultres ou bily la feroient faire ou procureront  
Lui conduront Les corps tant de Les veuues -  
confectea deffunctz que daultres a la sepulture  
Lui suyront toutes processions publiques -  
Lassquelles du long et lictur de l'ordinair  
se deburoient faire par Lelle confrairie et  
accompagneront Le tres saint sacrement de  
L'euangilisme soit aux processions, soit quant  
oy le portr aux malades ou ay quelqun  
aultre lieu ou maniere que ce soit, ou sily sont  
impeschez oyant le son de la cloche pour ce faire  
Sily disant une fois loraison dominicale et la  
salutatioy angelique, ou bily sily demorent  
cinq fois loraison dominicale et aultant de fois  
la salutatioy angelique pour le Deua dea anca  
dea confectea deffunctz de la sup. Confrairie,  
Sily retiront quelqun desuoys au regny de salut,  
Sily enseignent Les commandemens de Dieu,  
moralitica a salut a ceulz qui ne les scauent,  
ou sily s'exercent ay quelqun aultre oeuvre  
pieuse et charitable. Donc une cenne de cca  
bonnes oeures auant dicta. Noua Belachona -  
Corpante Jouira dea prebtes ta a eulz ay pinte  
ou aultrement par eulz d'auca,  
Ces prebtes seruiront aux confectea a perpetuelle  
mais aux moy confectea dix ans tant seulement.

